

31N12

LAC OTANIBI

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:**
 - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 - D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 - B-Abandonné, N-Réfusé de renouveler, Z-Désaffectation, R-Révoqué
 - P-Eu écarté de renouvellement, U-Réfusé
- Statut:**
 - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 - N-Réfusé de renouveler, Z-Désaffectation, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé
- Statut du site d'extraction:**
 - O) Ouvert sous conditions, C) Ouvert, F) Fermé, N) Non autorisé, T) En traitement

- Substance extraite:**
 - G) Gravier, D) Dolomie, U) Autre
 - S) Sable de silice, I) Inconnu, P) Ferme concédée, X) Calcite
 - C) Calcaire, J) Terre jaune, R) Résidu miniers Fertes
 - F) Ferme responsable, M) Marbre, S) Sable
 - E) Minerai de silex, N) Terre noire, T) Tourbe

- Contrainte à l'activité minière:**
 - Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 - Périétre urbanisée
 - Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 - Territoire faisant l'objet d'une étude de faisabilité pour le pétrole et le gaz naturel (selon permis)
 - Territoire ou le droit de jachonnement et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 - Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 - Territoire incompatible avec l'activité minière

- Contrainte minière:**
 - Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
 - Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

- À titre indicatif:**
 - Information à titre indicatif

- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:**
 - Terres de catégorie II
 - Terres de catégorie III

- Entente Première Nation Abitibiwininni:**
 - Entente Piloguan

- Entente de principe d'ordre générale (EPOG):**
 - Nissanan de Bétiame, Essipit, Mashewash, Nutsakuan

- Frontières:**
 - Frontière internationale
 - Frontière interprovinciale
 - Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
 azimut de 12°41' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 1,07
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 18
 48°30'00" Coordonnée géographique
 6480000 E. Coordonnée UTM. Zone 18
Echelle 1:50 000
 0 1000 2000 3000
 mètres

AVIS IMPORTANT
 Le fond topographique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

